

SAISON 2026

REGLEMENT INTERIEUR POUR LES 5 AAPPMA DU BOULONNAIS

- La pêche est autorisée d' $\frac{1}{2}$ heure avant le lever du soleil et jusqu'à $\frac{1}{2}$ heure après le coucher du soleil, Le jour de l'ouverture et les dimanches suivant les déversements, elle est autorisée à partir de 7 heures
- Les jours de pêche sont fixés tous les jours de la semaine sauf les jours de déversements
- Les prises sont autorisées à 6 le jour de l'ouverture et les dimanches de déversement, et à 3 les autres jours.
- **La pêche est autorisée à une seule canne avec un seul hameçon simple ou écrasé.**

Taille minimale des captures :

Truites << Arc –en –ciel >> 25 cm

Truites << Farios remise à l'eau obligatoire >> NO-KILL

- Pour la sauvegarde de l'espèce, qui est en forte diminution, les truites farios remises à l'eau obligatoire (dans les meilleures conditions possibles)
- **Tous les affluents sont classés en réserve pour la protection des frayères.**
- La pêche à la mouche est autorisée tous les jours sur tous les parcours.
- Il est indispensable de respecter les propriétés, clôtures, récoltes, le bétail et de refermer les, barrières. Les contrevenants seront sanctionnés.
- Il est interdit de pénétrer dans la rivière, en action de pêche, pendant la période **du 14 mars au 31 mai inclus.**
- **Pêche de l'anguille : autorisée de l'ouverture au 15 Juillet inclus.**
Attention néanmoins : possession du carnet de capture obligatoire
- Les arrêtés départementaux sont consultables sur le site de la fédération du Pas de Calais www.pêche62.fr
- Pour l'ensemble des AAPPMA la Pêche aux leurres autorisés, sauf le jour de l'ouverture et les dimanches de rempoissonnement jusqu'au mardi inclus.

Pêche aux leurres 1 hameçon simple sans ardillon ou écrasé recommandé

OUVERTURE : Samedi 14 Mars à 7h00

FERMETURE : Dimanche 20 septembre 2025

Dates des rempoissonnements pour l'ouverture :

- Desvres, Wimereux et Marquise : **Mercredi 11 Mars** pour l'ouverture du samedi 14 Mars à 7h
- Dates des autres déversements : Les samedis **11 Avril - 9 Mai - 13 Juin - 4 Juillet - 8 Août.**
- La présence des pêcheurs est souhaitée pour aider aux déversements.
- Les AAPPMA se réservent le droit de modifier ces dates en fonction des conditions météorologiques ou cas de force majeure.

CONCOURS A.P.V.L

Samedi 16 Mai 14h00

Samedi 30 Mai 8h00

Samedi 5 Septembre 14h00

**CONCOURS AAPPMA de DESVRES le 07 Juin lors de la journée Nationale de la Pêche
BOURNONVILLE avec possibilité de repas sur place.**

RAPPEL

- Les gardes peuvent demander et vérifier la validité du permis de pêche et aussi vérifier que vos prises soient réglementaires (il peut donc vous demander de lui présenter vos prises).
- Pour la sauvegarde des Sociétés, les pêcheurs sont invités à venir nombreux aux manifestations.
- La carte de pêche est strictement personnelle. Elle doit être présentée aux gardes ainsi qu'aux membres du Comité sur leur demande.

- Elle sera présentée obligatoirement pour tout vote en Assemblée Générale.
- En cas de pollution veuillez prévenir les autorités le plus vite possible.

NUMEROS UTILES

OFB : 03 21 68 24 52

La fédération : 03 91 92 02 03

La gendarmerie : 17

Président AAPPMA Desvres : 06 21 29 41 72

CONTACTS

<u>Siège social</u>	<u>Président</u>	<u>Adresse Mail</u>	<u>Site Internet</u>
APLB (Boulogne) 31 rue Nationale Boulogne/mer	<u>Président</u> : Christophe TINTILLIER 06 68 63 89 35	<u>Mail</u> : aplb62@gmail.com christophe.tintillier@gmail.com	www.aplb62.c.la
APVL (Samer) Le PMU La Place Samer	<u>Président</u> : Philippe LAMBERT 06 80 06 57 20	<u>Mail</u> : philippe.lambert0680@orange.fr AG : 15 janvier 2023 (mairie de SAMER)	<u>Site Internet</u> : http://apvl.jimdo.com
AAPPMA Desvres Le Carrefour 1 rue de la Gare	<u>Président</u> : Jacques PINTE 06 21 29 41 72	<u>Mail</u> : jacquespinte@sfr.fr AG : 22/02 Salle des fêtes	<u>Site Internet</u> : www.peche-desvres.fr
SPVW (Wimereux) Rue du centre Conteville	<u>Président</u> : Paul URVOA 06 88 58 12 41	<u>Mail</u> : paul.urvoa.62@free.fr AG : 05 janvier 2023	SPVW facebook
APCM (Marquise) Maison pour tous rue de la Ruellette Marquise	<u>Président</u> : Daniel DETREE 06 88 51 89 88	<u>Mail</u> : apcm.marquise@gmail.com AG : 03 février 2023 à 18h30 à Marquise.	<u>Site Internet</u> : http://norbert.kosmalski.free.fr/

TARIFS 2026

Carte interfédérale Majeure URNE	114,00 €	Carte Hebdomadaire (Valable 1 semaine)	36,50 €
Carte Personne Majeure	88,00€	Carte Journalière	15,00 €
Carte promotionnelle Découverte Femme	42,00 €	Carte Découverte (-12ans)	8,00€
Carte Personne mineur (12 - 18 ans)	30,00 €	Vignette Urne	40,00 €
Carte Hebdomadaire sans timbre imprimé	22,10 €	Timbre migrateur	50,00€

Les Présidents de chaque AAPPMA demandent à leurs adhérents de rester sur le parcours de leur société les lendemains de, déversement

Bonne saison Halieutique !

